

Assurés

# Je suis évuané en France

## Guide pratique



Caisse de Prévoyance Sociale  
Te Fare Turuuta'a

Avec la CPS, prenons soin de nous





# Introduction



## Bienvenue dans ce guide dédié aux « évacuations sanitaires » vers la France

### Qu'est ce qu'on appelle évacuation sanitaire ?

La Polynésie française dispose d'une grande palette de soins dont peut bénéficier l'ensemble de la population polynésienne. Nous avons la chance de disposer de structures modernes, de professionnels de santé compétents, et d'un Centre Hospitalier (CHPF) grâce auxquels la majorité des maladies peuvent être soignées.

Cependant, dans certains cas, votre état de santé nécessite des soins que vous ne pouvez pas recevoir en Polynésie française. Vous allez donc devoir partir vers la France métropolitaine pour être soigné.

C'est ce qu'on appelle une **évacuation sanitaire**.

Apprendre qu'on va devoir être « évacué(e) » n'est pas un moment facile à vivre. Dans ce genre de moment, il est normal de ne pas retenir toutes les informations qui nous sont données et de ne pas pouvoir penser à tout. Aussi, la CPS met à votre disposition ce guide pratique, qui vous aidera dans toutes les

étapes de votre évacuation sanitaire : **avant de partir**, au **moment de votre séjour** mais aussi à **votre retour au Fenua**.

En plus des différentes démarches à effectuer, vous retrouverez également dans ce guide l'ensemble des contacts qui pourront vous être utiles au cours de votre évacuation sanitaire.

Ce guide servira également à votre accompagnateur si vous en avez un, ainsi qu'à votre famille.

N'hésitez pas à le partager avec eux pour que vous compreniez ensemble ce qui vous attend et que vous soyez soutenu(e) dans cette épreuve et rassuré(e) sur les différentes étapes que comprend une évacuation sanitaire.

**En plus de la CPS,  
plusieurs organismes et associations  
sont là pour vous accompagner et vous  
aider, si vous avez des questions,  
pensez à chercher dans ce guide les bonnes  
personnes à contacter.**

# Sommaire

0

## Introduction & Sommaire

Page 2 à 3

1

## Qui déclenche une évacuation sanitaire ?

Page 4 à 5

2

## Avant de partir

Page 6 à 17

3

## Au moment du voyage et l'arrivée en France

Page 18 à 21

4

## Le séjour en France

Page 22 à 27

5

## Avant de revenir au fenua

Page 28 à 31

6

## Contacts utiles

Page 32 à 49

Les  
evasans vers la France  
sont prises en charge par la  
CPS.

En 2022, le nombre d'EVASANS s'élève à 690 à destination de la France. Le coût global des EVASANS hors Polynésie française s'élève à 2,3 milliards de FCFP.

# 1

## Qui déclenche une évacuation sanitaire?



### C'est votre médecin qui demande votre EVASAN

Lorsque vous consultez votre médecin traitant, c'est lui qui vous informe que vous avez besoin d'être « évasané(e) » et qui vous explique pourquoi. Vous pouvez accepter ou refuser d'être évasané(e).

Cependant, vous devez être conscient(e) des risques et des conséquences pour votre santé si vous refusez de poursuivre vos soins. Prenez le temps de parler avec **votre médecin, il est là pour répondre à vos questions et vous indiquer les risques et les bénéfices d'une évacuation sanitaire.**

Si vous acceptez d'être évasané(e), c'est votre médecin qui en fera la demande à la CPS en remplissant un formulaire où il mentionnera les éléments sur votre état de santé pour justifier votre évasan, mais aussi l'établissement de soins qui doit vous recevoir en France.

Dans ce formulaire, votre médecin mentionnera aussi toutes autres informations utiles à prendre en compte dans le cadre de votre évasan, comme par exemple, la nécessité d'être

accompagné(e). C'est notamment le cas pour les patients mineurs ou encore pour ceux qui ne sont pas en capacité de gérer les différentes démarches une fois arrivés en métropole.

**Une fois complété,  
le formulaire est transmis à la CPS,  
où il est étudié par nos services.**

**Différents éléments sont pris en compte  
dans le cadre de l'étude  
d'une demande d'évacuation sanitaire**



# C'est la CPS qui analyse la demande d'EVASAN

---

## La partie administrative

La CPS commence toujours par vérifier que le patient a les **droits ouverts**. Une Evasan ne peut être organisée que pour un patient **inscrit et couvert par un des régimes de protection sociale**; il est donc important de vérifier que vous êtes à jour.

Si ce n'est pas le cas nos services vous contacteront pour que vous puissiez fournir les documents nécessaires pour régulariser votre situation.

## La partie médicale

Le dossier est ensuite confié au contrôle médical où il est étudié par un de nos médecins conseils. **C'est lui qui décidera si votre état de santé nécessite effectivement une évacuation sanitaire.**

Avant de rendre son avis, il peut demander à vous voir pour vous examiner. S'il vous fixe un rendez-vous, **venez à ce rendez-vous**, il est très important pour votre demande d'EVASAN.

Une demande d'Evasan n'est pas systématiquement accordée, c'est le **médecin conseil qui l'autorise ou non** sur la base des éléments médicaux transmis par votre médecin.

*Elles sont difficiles à vivre pour les patients et leurs familles et il est donc important de procéder à toutes les vérifications, administratives et médicales, avant d'accepter une évacuation sanitaire.*

### Ce que la CPS doit faire

**Quelle qu'elle soit, la décision rendue est ensuite transmise à votre médecin traitant.**

# 2 Avant de partir



## Le rôle du médecin

Si votre evasan est acceptée, c'est votre médecin traitant qui en sera informé en premier.

Il joue un rôle essentiel dans l'organisation de votre évacuation sanitaire puisque c'est lui qui devra prendre contact avec la structure hospitalière qui peut vous recevoir. Il va également coordonner avec eux votre traitement.

Il doit ensuite contacter la CPS afin de communiquer au service EVASAN Tahiti le lieu d'accueil de soins avec toutes les coordonnées (nom du service, responsable du service) et la date d'admission.

## VOUS

### Ce que VOUS devez faire

#### N'oubliez pas de demander à votre médecin

- La durée approximative du traitement ;
- Des renseignements sur les différents traitements que vous suivez et allez suivre
- Tous les documents médicaux vous concernant (radiographies, scanner, ...)

#### Signalez tous vos handicaps à votre médecin traitant

#### À SAVOIR :

*Si vous êtes salarié(e), prévoyez un arrêt de travail (ou la prolongation d'un arrêt de travail) à compter de la date du départ de l'Evasan et faites-le parvenir à la CPS et à votre employeur.*



## L'organisation administrative de l'Evasan

---

### C'est le service EVASAN de la CPS qui organise votre évacuation sanitaire

Un de nos agent vous appellera pour vous inviter à venir au contrôle médical de la CPS à Papeete. Nous vous remettrons alors tous les papiers de prise en charge pour :

- L'hospitalisation,
- L'hébergement,
- Le transport.

Conservez précieusement ces documents, ils seront indispensables à votre arrivée en France.

## Les aides du service Prestations aux Familles de la CPS

---

### En tant qu'assuré CPS, vous pouvez bénéficier selon votre situation :

- De L'aide de l'assistante sociale ou de la psychologue de la CPS pour vous préparer et vous conseiller en cas de besoin.
- D'aides vestimentaires et financières sous certaines conditions, notamment de revenus

#### Ce que **VOUS** devez faire

**VOUS**

**Pour bénéficier d'un accompagnement social, psychologique, ou d'aides (pour acheter des vêtements, des timbres fiscaux, aide aux frais de médicaments...), contactez le service Prestations aux familles.**

Ce service peut être amené à donner un avis social et psychologique sur la nécessité pour un patient de partir en Evasan avec un accompagnateur (Plus d'infos page 32)

#### **À SAVOIR :**

*La CPS pourra aussi vous mettre en contact avec des associations si nécessaire.*

# 2 Avant de partir



## Les associations

**E.A.O**  
Europe Assistance Outre-mer

Avant votre départ, l'agent de la CPS vous remettra également les **coordonnées des associations que vous pouvez contacter pour vous accompagner en Polynésie française et en France** ; il est important pendant votre Evasan de pouvoir compter sur des personnes qui connaissent les démarches et le process de l'évacuation sanitaire.

La 1ère association vers laquelle vous pourrez être orienté(e) est l'association **A Tauturu la Na**, qui dispose de locaux à l'entrée du siège de la CPS. Les membres bénévoles sont là pour vous apporter un soutien moral, mais peuvent aussi vous apporter d'autres types d'aides.

**Pensez à les contacter**, ils prendront vos coordonnées pour les relayer à l'association **A Tauturu la Na** Paris qui organisera des visites pendant votre séjour Evasan en France.

Pour organiser votre trajet jusqu'en France, la CPS travaille avec Europe Assistance Outre-mer ou E.A.O. **C'est E.A.O (pour le compte de la CPS) qui se charge** donc de réserver vos billets d'avion, le matériel médical nécessaire (civière, chaise roulante, oxygène, ...).

Ne soyez pas surpris de recevoir un appel d'E.A.O. Ce sont des professionnels qui accompagnent les Polynésiens évasanés depuis de nombreuses années, n'hésitez pas à leur poser vos questions.

1. Le médecin d'E.A.O vous contactera pour confirmer votre aptitude à voyager. Ayez confiance en lui, il est là pour vous aider ! Il va se charger de réserver le matériel médical dont vous aurez besoin.
2. E.A.O s'occupe de vos billets d'avion. Il peut vous demander plusieurs renseignements quant à vos documents pour partir en France : passeport, Esta pour les Etats-Unis, ...
3. E.A.O s'occupe de vous emmener à l'aéroport de Tahiti Faa'a
4. E.A.O s'occupe de votre enregistrement à l'aéroport et peut vous assister d'un professionnel soignant si votre état le nécessite



## Le point sur les accompagnateurs aidants

---

Le médecin traitant qui a prescrit l'évacuation sanitaire peut demander la présence d'un accompagnateur familial aidant. C'est le médecin conseil de la CPS qui prend la décision d'accepter ou non cette demande, sur la base de votre dossier médical mais aussi sur les recommandations de notre service prestations aux familles.

### Dans le cadre d'une évacuation sanitaire il existe deux types d'accompagnateurs :

#### L'accompagnateur « agréé »

Si notre médecin conseil de la CPS estime que votre situation nécessite effectivement la présence d'un accompagnateur, la personne qui partira avec vous en Evasan est appelée « **accompagnateur agréé** ».

C'est en quelque sorte votre accompagnateur « officiel », dont la présence est « validée » par la CPS. Dans ce cas, l'accompagnateur peut bénéficier, après évaluation, de la prise en charge :

- Du billet d'avion aller et retour et du transfert vers votre lieu d'hébergement.
- De l'hébergement et des repas (et des tickets repas à l'hôpital) ou d'une indemnisation forfaitaire à condition de fournir les pièces justificatives demandées par la CPS

Tous les autres déplacements personnels seront à sa charge.

#### L'accompagnateur « non agréé »

Dans le cas où la demande d'accompagnateur formulée par votre médecin est refusée par la CPS, un de vos proches peut décider de vous accompagner **à ses frais**.

Dans ce cas il devra payer de sa poche le transport, l'hébergement et tout autre frais que peut engendrer un séjour en France.

La CPS peut cependant faire bénéficier cet accompagnateur

« non agréé » des accords tarifaires dont elle dispose auprès de certains hébergeurs et hôteliers.

La situation d'accompagnateur « non agréé » peut changer sur place en fonction de l'état de santé du malade.

**Il ne peut y avoir qu'UN seul accompagnateur « agréé » et pris en charge par la CPS.**

# 2 Avant de partir



## Le point sur les accompagnateurs aidants

Pendant votre Evasan, votre accompagnateur joue un rôle essentiel. Il devra être tout le temps présent pour vous aider et vous accompagner **il est donc primordial de choisir la bonne personne**. Bien souvent, on souhaite être accompagné d'un proche, ce qui est tout à fait normal, mais il est important de prendre en compte la difficulté de la situation en France pour lui également et de **choisir quelqu'un capable d'assumer pleinement ce rôle**.

L'accompagnateur doit être en bonne santé, dynamique, débrouillard, , capable de surmonter toutes les situations qui pourraient survenir. Une chose importante que l'on oublie souvent est que l'accompagnateur **DOIT** parler français : il est l'interlocuteur privilégié auprès de l'agence de la CPS et du personnel hospitalier. De ce fait, Il doit absolument parler français.

Cet accompagnement demande une certaine autonomie :

- Connaître les différents moyens de transport et leur utilisation,
- Les moyens de retirer de l'argent (dans une banque, dans une billetterie), de recevoir de l'argent de la famille.
- De pouvoir se débrouiller seul pour ses besoins et ceux du malade : faire les courses, la lessive, chercher les médicaments, ...



**Il est important que l'accompagnateur ait conscience avant le départ des charges qui lui incomberont. L'accompagnateur devra être présent, faire face à toutes les situations et apporter en permanence son soutien au malade. Il faut considérer tous ces aspects avant de prendre la décision de devenir accompagnateur, car c'est un véritable engagement, qui sera formalisé par un document que l'accompagnateur « agréé » devra signer.**



## Le point sur les accompagnateurs aidants

### Quelques recommandations :

- Si l'accompagnateur travaille, il faut qu'il veille à se mettre en règle avec son employeur pour sa demande de congés.
- À l'aéroport, E.A.O vous accueillera et aidera l'accompagnateur s'il s'enregistre en même temps que le patient
- Si l'accompagnateur voyage sans le patient, il faut qu'il pense à confirmer son retour auprès de l'agence de voyage.

Pour l'accompagnateur (agrée ou non agrée), toute consultation médicale en France sera à sa charge et remboursée à Tahiti par la CPS, sur présentation d'un justificatif, à 80 % du tarif de la Sécurité sociale métropolitaine. Toute hospitalisation pourra faire l'objet d'une prise en charge.

L'agence de la CPS Paris et l'association **A Tauturu la Na** sont à votre écoute pour toutes informations lors de votre séjour.

### Ce que **VOUS** devez faire

**VOUS**

L'accompagnateur doit prévenir le plus tôt possible le service EVASAN de la CPS en Polynésie française (Tél. 40 41 69 45) de sa décision d'accompagner le patient. L'accompagnateur doit avoir les droits ouverts à la CPS.



**Si le patient evasané relève de la sécurité sociale, la CPS prend en charge uniquement le transport pour la France, pour le patient et l'accompagnateur agréé.**

# 2

## Avant de partir



### Documents & Bagages

#### Les documents à ne pas oublier

Avant votre départ, vous devez être en possession des documents suivants :

- **Les documents fournis par le service evasan** (certificat de prise en charge de votre hospitalisation, de votre hébergement...)
- **Les documents remis par votre médecin**, votre dossier médical
- *L'attestation des droits à la sécurité sociale si vous êtes fonctionnaires de l'état et la carte vitale*
- **Votre passeport**

#### Les bagages

Votre billet vous donne droit à 2 bagages en soute et 1 bagage en cabine :

- 1 bagage à main d'un poids maximum de 10 kg en cabine pour la France
- 2 bagages en soute ayant un poids maximum de 23 kg par bagage en classe économique et 32 kg en classe affaire

Tout excédent de bagages ou supplément de bagages seront à vos frais. Ils seront facturés selon les tarifs en vigueur des compagnies aériennes.

*Un ruban rouge et blanc vous sera remis par la CPS, attachez-le aux poignées de vos bagages pour en faciliter l'identification.*



**Il est interdit de transporter tous produits alimentaires (citrons, mitihue, uru, poisson,....). Vous risquez des amendes de la douane française. Il est également interdit de transporter des objets inflammables, en cabine comme en soute (ex : bombes aérosols, produits toxiques)**



## Documents & Bagages

---

### Dans votre bagage à main :

Conservez sur vous ou dans votre bagage cabine **les médicaments avec l'ordonnance médicale dont vous aurez besoin pendant le temps du voyage.**

Pour des raisons de sécurité, l'aéroport impose des mesures de restriction de bagages cabine. Vous devez présenter dans un sac plastique transparent fermé, d'environ 20 cm sur 20 cm (type sac de congélation) vos flacons, tubes, aérosol de plus de 100 ml chacun sinon ils seront confisqués au contrôle de sûreté.

*Il existe des exceptions autorisées :*

- pour les médicaments à condition de présenter une ordonnance à votre nom,
- pour les aliments liquides de bébé.

### Dans votre valise :

Rangez soigneusement les documents médicaux (radiographies, scanner, ...) à remettre au médecin à votre arrivée. Conservez l'emballage et la notice de vos médicaments, ils pourront apporter des informations supplémentaires concernant votre traitement. Ne vous encombrez pas de choses inutiles, ne surchargez pas vos valises.

Préparez bien vos vêtements. À titre indicatif, nous vous proposons une liste minimum de vêtements à emporter avec vous. Prévoyez une trousse de toilette complète et des vêtements de saison. En hiver il faudra vous munir de vêtements chauds (manteau, pull, gants ...). Pensez à prendre des chaussures qui tiennent chaud et qui résistent à la pluie.

**Une aide vestimentaire peut vous être délivrée sur évaluation sociale et sous conditions de revenus. Voyez avec le service Prestation aux Familles de la CPS et l'association A Tauturu la Na**

# 2 Avant de partir



## Documents & Bagages

N'empportez que les objets strictement utiles à votre séjour.

Vous pouvez partir avec votre téléphone portable et acheter sur place une carte prépayée qui vous permettra de recevoir et émettre des appels.

Attention : Les appels vers la Polynésie sont très coûteux

### Quelques recommandations :

2 robes ou 2 shorts  
3 chemises  
3 T-shirts  
2 sweat shirts  
3 pantalons  
3 joggings  
5 culottes ou 5 slips  
1 imperméable ou 1 blouson  
2 pyjamas ou chemises de nuit  
2 serviettes de bain  
2 gants de toilette  
2 pareo

Trousse de toilette :

- 1 savon,
- 1 brosse à dent,
- 1 tube dentifrice,
- eau de Cologne,
- coupe-ongles,
- pince à épiler,
- 1 peigne ou une brosse à cheveux,
- 1 rasoir

### Les saisons en France

Été du 1er mai au 30 août : il fait bon voire chaud en juillet et août !

Hiver, du 1er septembre au 30 avril : il fait froid !

**Selon la saison, rajoutez des vêtements chauds :**

- 1 anorak et 2 pull-overs
- 1 paire de chaussures
- 1 paire de savates
- 4 paires de chaussettes.



## L'aspect financier et la prise en charge

- Pensez à faire une procuration sur votre compte bancaire à quelqu'un de votre entourage.
- Pour les Evasan de plus de 6 mois, prévoyez d'ouvrir un compte en métropole (à faire sur place) ce qui nécessitera des pièces justificatives.
- Prévoyez une somme d'argent en euro  
*Montant suggéré : 60 000 Fcfp, à voir en fonction de la durée de votre séjour.*  
*Pour information : 1 € équivaut à 119,332 F cfp*  
*Si vous souhaitez changer des francs cfp en euros, il est conseillé de vous rendre dans l'une des différentes banques de Tahiti pour faire du change avant de partir (du Franc pacifique vers Euro)*
- Si vous en avez une, pensez à prendre votre carte de crédit et vérifiez sa durée de validité

**Pour les assurés en longue maladie : pensez à vérifier la validité de votre prise en charge en longue maladie mentionnée dans votre carnet de soins, surtout si votre longue maladie n'est pas la raison pour laquelle vous êtes evasané.**

## Les indemnités journalières

**Les indemnités journalières, c'est un revenu de remplacement que verse la CPS pour compenser la perte de salaire pendant un arrêt maladie.** Si vous êtes salarié, votre médecin vous prescrira un arrêt de travail pour partir en Evasan.

Pour bénéficier du paiement des indemnités journalières, il convient de fournir certains justificatifs :  
Pour les assurés du régime des salariés

- L'arrêt de travail ou l'avis de prolongation ;
- Les bulletins d'hospitalisation ou de situation délivrés par l'hôpital où sont effectués les soins.

Le premier mois d'arrêt, vous percevrez 100% de votre salaire. A partir du 31ème jour, vous percevrez entre 75% et 90% de votre salaire, en fonction du nombre d'enfant à votre charge.

# 2 Avant de partir



## L'aspect financier et la prise en charge

### Pour les assurés du régime des non-salariés

L'arrêt de travail ou l'avis de prolongation

- Les bulletins d'hospitalisation ou de situation délivrés par l'hôpital où sont effectués les soins
- Une déclaration de perte de revenus.

*Pour votre information, vous percevrez :*

- 50% du revenu professionnel soumis à cotisation, versé à partir du 15<sup>e</sup> jour pour les 2 premiers arrêts maladie et du 30<sup>e</sup> jour pour le troisième arrêt maladie dans l'année civile, selon le cas et sous réserve du respect de certaines conditions :
  - être à jour des cotisations.
  - avoir subi une perte de revenus professionnels.
  - suspendre son activité.





## Les assurés de la sécurité sociale

Dans le cadre des accords de coordination des régimes polynésiens et métropolitains de sécurité sociale, la CPS avance les frais de transport aérien (taxi ?) pour les ressortissants de la Sécurité sociale métropolitaine à jour de leurs droits.

Les frais médicaux et d'hospitalisation sont pris en charge directement par votre caisse primaire d'affiliation suivant sa réglementation et sur présentation de votre carte vitale.

Munissez-vous de l'attestation, de votre carte vitale, de votre feuille d'imposition et de vos trois derniers bulletins de salaire.

Rapprochez-vous de votre caisse d'affiliation avant votre départ.

Rapprochez-vous de l'assistante sociale du service où vous êtes hospitalisé pour vérification de vos droits (transport et ou administratif).

# 3

## Au moment du voyage et l'arrivée en France



### Votre voyage (et E.A.O)

**Europe Assistance Outre-mer ou EAO, le partenaire voyage de la CPS**, va vous proposer de venir vous chercher soit à l'hôpital soit au domicile pour vous transférer à l'aéroport.

Il s'occupera de votre enregistrement à l'aéroport de Tahiti Faa'a.

*Un professionnel de santé affecté par EAO pourra vous accompagner selon votre état de santé pendant tout votre voyage de Tahiti à la France.*

Il est important de pouvoir souscrire une assurance voyage en cas de souci aux Etats-Unis pendant le transit. Renseignez-vous auprès de compagnie d'assurance localement en Polynésie française et choisissez une assurance voyage avec de fortes garanties en

cas d'hospitalisation. (les assurances délivrées par les compagnies aériennes et les assurances de vos cartes bancaires ne sont pas suffisantes).

**Rappelez-vous, pour pouvoir voyager, respectez bien les règles imposées pour le voyage :**

- **bien préparer vos bagages de façon à limiter les difficultés lors du voyage (voir la section dédiée)**
- **respecter les recommandations données par l'équipage**



**Votre billet d'avion aller et retour n'est pas modifiable. Vous ne pouvez changer ni la ville de départ, ni la destination, ni effectuer d'escale**



## Votre arrivée en France

---

A l'arrivée à Paris, Europe assistance Paris vient vous chercher et vous amène soit à l'hôpital soit au centre d'hébergement.

Vérifiez bien à votre arrivée qu'une personne vous attend avec une pancarte avec votre nom et prénom.

Si vous voyagez avec "un accompagnateur aidant agréé" par la CPS, il est également compris dans le transport EAO à son arrivée avec vous.



# 3

## Au moment du voyage et l'arrivée en France

---



### Votre arrivée dans votre établissement de soins

---

#### Dès votre arrivée sur votre lieu d'hospitalisation

Vous devez vous présenter au bureau des admissions, muni de vos papiers (passeport, dossier médical, prise en charge...).

Si vous êtes hospitalisé à Paris ou dans sa proche banlieue, vous pouvez contacter l'Agence CPS de Paris pour lui faire part de vos besoins éventuels quant aux démarches CPS. Au cours de votre hospitalisation, vous pouvez également demander à voir l'assistante sociale de l'hôpital.



# Votre arrivée en France et dans votre établissement de soins

## Frais d'hospitalisation

Ils sont pris en charge directement par la CPS.



**La CPS prend en charge les soins sur la base de tarifs conventionnés. Si vous êtes traités dans un établissement de soins qui fixe des tarifs différents (c'est le cas par exemple pour les cliniques privées), la différence restera à votre charge.**

## infos pratiques

### Papiers et effets personnels

Demandez à déposer vos papiers et effets personnels (montre, bijoux, carte bancaire, argent liquide...) dans le coffre de l'hôpital. Il vous est conseillé de donner procuration à une tierce personne ou à un membre de votre famille

### Chambre individuelle

La CPS ne prend pas en charge les chambres individuelles. Si, pour des raisons médicales, l'isolement est requis, le service de l'hôpital doit adresser une demande au département des ÉVASAN de la CPS pour accord

### Téléphone et TV

Pour obtenir une ligne téléphonique et un téléviseur, contacter le service technique de votre hôpital (société qui gère les installations). Attention : ces prestations ne sont pas prises en charge, c'est vous qui devrez les régler.

# 4

## Le séjour en France



### Si vous êtes hospitalisé(e)

---

Présentez votre prise en charge au bureau des entrées.

Le service des admissions vous remet un bulletin de situation à chacune de vos sorties d'hospitalisation.

Vous devez transmettre ce document à l'agence de la CPS de Paris :

01 53 10 20 60

Fax : 01 85 09 78 54

Email : [agence-paris@cps.pf](mailto:agence-paris@cps.pf)

28 boulevard Saint-Germain – 75005 Paris France

### Vous n'êtes plus hospitalisé mais vous avez encore des soins

---

Pensez à transmettre le planning de vos rendez-vous à l'agence de la CPS de Paris qui se chargera d'organiser vos déplacements.

### Les offices religieux

---

Renseignez-vous auprès de la surveillante du service et des centres d'hébergement.

**Comment rester en contact avec votre famille ?**

Voir page 34

## Les différents types d'hébergement

---

Quand votre état de santé ne nécessite pas que vous restiez à l'hôpital, des chambres ou appartements peuvent être réservés par notre agence CPS Paris.

**Les hébergements en résidences conventionnées** sont situés proche des principaux sites d'hospitalisation à Paris ou en province. Vous y serez logés et dans certains cas, nourris, ainsi que votre accompagnateur.

Durant votre séjour, votre hébergement et vos repas sont pris en charge. Les modalités peuvent varier en fonction de votre type d'hébergement.

*Certains hébergements fournissent également la totalité des repas et vous n'avez rien à déboursier.* En fonction de l'endroit où vous vous trouvez, vous devrez donc avancer les repas qui ne sont pas proposés, et demander à être indemnisé.

Pour les enfants de moins de 12 ans, l'indemnité versée par la CPS est de 1800 XXPF / jour, et pour les enfants de plus de 12 ans et les adultes, elle s'élève à 2400 XPF / jour

**Si vous choisissez un hébergement non conventionné**, il n'y aura aucune prise en charge de l'hébergement mais uniquement le versement d'une indemnité de repas comme définie ci-dessus.



**Votre demande d'indemnisation devra être remplie et signée et adressée à l'agence CPS de Paris à chaque fin de mois. N'attendez pas votre retour à Papeete pour envoyer vos demandes d'indemnisation.**

# 4 Le séjour en France



## Les transports

### Les déplacements liés à vos soins :

Tous les déplacements entre votre lieu d'hébergement et votre centre de soins sont organisés par l'agence CPS et payés directement aux prestataires. Si vous êtes dans un hébergement conventionné choisi par la CPS, vous n'aurez rien à déboursier et la CPS se chargera de la prise en charge directement avec le transporteur.

En fonction de votre état de santé, le transport peut se faire par transport médicalisé, taxi ou transport en commun. En cas de transport en taxi, vous serez remboursés à 100% sur présentation d'un justificatif, dans la limite de 25 kms.

**Si vous souhaitez rajouter un arrêt ou faire un détour,** au-delà de 25 kms, quel que soit le type de transport utilisé, le surplus restera à votre charge.

En cas de changement de date de rendez-vous, informez tout de suite l'agence de la CPS à Paris pour les modifications à faire auprès du transporteur.

### Hospitalisation en province

A votre arrivée à l'aéroport de Paris, vous allez devoir prendre une correspondance par train ou par avion. A votre sortie de l'avion, dirigez-vous vers votre lieu de correspondance.

En Province, un transporteur mis en place par EAO vous accueille et vous conduit jusqu'à votre destination.

**Durant tout votre séjour l'Agence de la CPS de Paris reste votre contact privilégié.**

**Contactez l'agence pour tout changement de votre situation: médicale, administrative, vos sorties, permission, séjour extrahospitalier, transport, retour...**

# Les transports

---

## **Les déplacements privés :**

Ils sont à votre charge.

A Paris (France), le bus, le métro, le RER, le tramway et même le taxi sont des moyens de transport qui vous permettront d'aller d'un bout à l'autre de Paris et de sa banlieue. Les plans de déplacement sont disponibles gratuitement aux guichets de la RATP ou en ligne via leur site internet ou l'application de la RATP.

Vous pouvez en demander lorsque vous achetez vos tickets de métro. Chaque station de métro dispose d'un plan du quartier et du plan du métro qui vous permettront de vous repérer. N'hésitez pas à demander votre chemin au guichetier. Vous avez la possibilité d'acheter vos tickets à l'unité, à la semaine ou au mois. Le pass Navigo vous permet de circuler à volonté dans Paris et sa banlieue en bus, en tramway, en RER ou en métro.

## **A titre indicatif :**

Un ticket, pour la zone 1 à 2 (Paris et la proche banlieue), coûte 2.15€ (256 FCFP) et un carnet de 10 ticket 17,35 € (environ 2000 F CFP) (Tarif applicable depuis 2024). Pour établir le pass navigo, une photo d'identité vous sera demandée. Il coûte 30.75 € pour la semaine soit 3 668 FCFP et 86.4. € pour le mois soit 10307 FCFP.

En soirée, les transports sont moins fréquents. Faites attention à l'heure, sinon, préférez le taxi. Selon les stations, le métro est ouvert de 5 heures du matin à 1 heure le lendemain matin. Renseignez-vous auprès de la RATP.

# 4

## Le séjour en France



### Les permissions et changement de centre de soins

---

Si vous avez une permission ou si vous changez de lieu de soins, n'oubliez pas de demander les justificatifs médicaux et d'informer l'agence de la CPS à Paris

#### Les permissions

Vous désirez sortir provisoirement en week-end, dans la famille ou chez des amis, vous devez demander au médecin une permission médicale.

Si votre demande de permission est accordée, **demandez un bulletin de sortie et signalez-le à l'agence de la CPS de Paris.**

Une permission n'est pas considérée sur le plan administratif comme une sortie et les frais engendrés pendant cette période (repas, hébergement...) resteront à votre charge.

Les sorties justifiées par un bulletin de situation pourront faire l'objet d'une indemnisation.

#### Un changement d'hôpital

Si vous changez d'hôpital, la surveillante doit également avertir l'agence de la CPS de Paris afin que la demande de prise en charge pour le nouvel hôpital soit transmise à la CPS de Papeete.



## Hors hospitalisation

---

### Les frais médicaux hors hospitalisation

Ils sont pris en charge par la CPS dès lors qu'ils sont en rapport avec la pathologie ayant nécessité votre Evasan. Ils peuvent être réglés par la CPS, contactez notre agence à cet effet.

Si toutefois, vous vous acquittez de ces frais, ceux-ci vous seront remboursés par la CPS sur présentation de factures, des feuilles maladie sécurité sociale et des prescriptions correspondantes.

Les frais médicaux hors cadre de votre évasan : vous devez faire l'avance des frais et vous pouvez demander le remboursement à la CPS sur présentation de factures justificatives acquittées.

### Demande de médicaments hors hospitalisation

Vous pouvez vous procurer des médicaments sur présentation de l'ordonnance, auprès des pharmacies conventionnées. Retrouvez la liste des pharmacies conventionnées en page Annexe à la fin du guide.

Si vous vous rendez dans une autre pharmacie, vous devrez faire l'avance des frais.

Les  
assurés de la  
sécurité sociale

Les affiliés à la sécurité sociale peuvent aller dans toutes les pharmacies avec la carte vitale.

Les médicaments non remboursés par la Sécurité Sociale métropolitaine sont à la charge du patient.

# 5 Avant de revenir au fenua

## Retour

**Votre retour à Papeete est décidé par votre médecin de l'hôpital d'accueil en France. Il établit un certificat médical autorisant votre retour.**



**Si vous n'êtes plus hospitalisé, pensez à avertir l'agence de la CPS Paris de la fin de vos soins.**

Un médecin régulateur d'Europe Assistance Océanie (E.A.O) va vous appeler pour avoir une confirmation de votre aptitude à prendre l'avion.

Un de nos agent CPS se chargera d'effectuer la réservation de vos places d'avion vers Papeete. Il informera également EAO qui réservera et confirmera votre transport de l'établissement hospitalier ou du centre d'hébergement vers l'aéroport.

### **Avant la sortie de l'hôpital**

Pensez à demander vos documents, à savoir :

- Le compte-rendu médical d'hospitalisation remis par votre médecin; Ce document sera à remettre à votre retour à votre médecin de Tahiti et au médecin conseil de la CPS ;
- Vos documents médicaux (radiographies, scanner, etc.) que vous aviez emmenés avec vous de Tahiti;
- Votre bulletin d'hospitalisation auprès du surveillant(e) ou service des admissions. Il est destiné à la CPS et à votre employeur;
- Un certificat médical pour les patients détenteurs d'un appareil cardiaque mécanique, indispensable pour franchir le détecteur laser à l'entrée de la douane.

***Pensez à récupérer votre argent et vos effets personnels, si vous les aviez laissés au coffre ou au service dépôt de l'hôpital lors de votre hospitalisation.***

## Retour

---

### La préparation de vos bagages\*

\*suivant la réglementation aérienne

**Votre billet vous donne droit à** 2 bagages en soute et 1 bagage en cabine :

- 1 bagage à main en cabine de moins de 10 kg
- 2 bagages en soute ayant un poids maximum de 23 kg par bagage en classe économique et 32 kg en classe affaire

Tout excédent de bagages ou supplément de bagages seront à vos frais. Ils seront facturés selon les tarifs en vigueur des compagnies aériennes.



**Les ambulanciers peuvent refuser votre excédent de bagages.**

### Votre transport à l'aéroport

Que vous soyez hospitalisé ou en hébergement externe, EAO se charge de réserver et confirmer votre transport vers l'aéroport.

### À l'aéroport

Un agent d'Europe assistance s'occupe de votre enregistrement. Il est en possession de votre billet d'avion remis à votre arrivée

# 5 Bienvenue au fenua

## À votre arrivée à Faa'a

Seuls les patients bénéficiant d'un retour médicalisé avec escorte et nécessitant un VSL ou une ambulance seront pris en charge par E.A.O.

*Si ce n'est pas votre cas, pensez à prévenir vos proches afin qu'ils viennent vous accueillir.*

## Nous vous rappelons que

Dès votre retour sur le fenua, **vous devez revoir votre médecin traitant de Papeete et le médecin conseil de la CPS**. Ils contrôleront votre état de santé ainsi que le traitement que vous avez reçu en France.

Si vous résidez dans les îles, effectuez cette visite avant votre retour dans votre île.

## En cas de décès

*L'accompagnateur doit informer immédiatement l'agence CPS de Paris afin que celle-ci puisse diligenter toutes les mesures nécessaires au rapatriement du corps et le voyage retour de l'accompagnateur agréé. Si le patient n'est pas accompagné, c'est l'hôpital qui se chargera de prévenir la CPS. Si le défunt et/ou sa famille le souhaite, il est possible de procéder à la crémation du corps avant le rapatriement.*

*C'est la CPS qui s'occupera des démarches et qui prendra en charge les frais liés au rapatriement du corps.*



# 6

## Contacts utiles



### En Polynésie Française

#### CPS Tahiti

Adresse : 11 avenue du Commandant  
Chessé - BP 1 - 98713 Papeete - Tahiti  
Téléphone : (+689) 40 41 69 45  
Email : [evasan-inter@cps.pf](mailto:evasan-inter@cps.pf)

Horaires :  
Nos bureaux sont ouverts en continu, du  
lundi au jeudi de 7 h à 15 h30 et le vendredi  
de 7h à 14h30.  
En dehors de ces horaires, les week-  
ends et jours fériés, nous travaillons avec  
Europe Assistance Outre-mer qui prendra  
en charge votre évacuation sanitaire  
d'urgence  
(vous êtes toujours pris en charge 24h/24, 7j/7)\*  
(\* ) selon les vols internationaux disponibles

#### CPS Service Prestations aux Famille

Téléphone : 40 41 68 15  
Email : [social@cps.pf](mailto:social@cps.pf)

#### Association A Tauturu la Na

Adresse : Situé à l'entrée du siège de la CPS  
Téléphone : (+689) 40 43 60 10  
Email : [atauturuianaparis1@gmail.com](mailto:atauturuianaparis1@gmail.com)

#### Association Te Ramepa Ora

Téléphone : (+689) 87 35 41 03  
Email : [ateap3468@gmail.com](mailto:ateap3468@gmail.com)

#### Association Te Rima o te Here

Téléphone : (+689) 89 53 31 38 - (+689) 87 20 39 40  
Email : [asso.terima@gmail.com](mailto:asso.terima@gmail.com)

#### DSFE

Adresse : Avenue Prince Hinoi, Immeuble Te Hotu BP 1707 , 98713 Papeete Tahiti  
Téléphone : (+689) 40 46 58 46 - Fax : (+689) 40 43 89 20  
Email : [secretariat@solidarite.gov.pf](mailto:secretariat@solidarite.gov.pf)  
[www.dsfe.pf](http://www.dsfe.pf)



## En France

---

### Agence CPS Paris

Adresse : 28 Bd Saint-Germain - 75005 Paris - France

Téléphone : (+33) 01 53 10 20 60 - Fax : (+33) 01 85 09 78 54

Email : [agence-paris@cps.pf](mailto:agence-paris@cps.pf)

Horaires : Du lundi au jeudi de 09h00 à 17h00.

Le vendredi de 09h00 à 16h00.

M. Narii TEUPOOHUITUA

Téléphone : (+33) 01 53 10 20 60

[www.cps.pf](http://www.cps.pf)

### Association A Tauturu la Na

Téléphone : (+33) 06 28 04 02 59 - (+33) 06 27 22 40 18

Email : [atauturuianaparis1@gmail.com](mailto:atauturuianaparis1@gmail.com)

### Association Te Ramepa Ora

Téléphone : (+33) 75 20 61 21 3

Email : [teramepaora@gmail.com](mailto:teramepaora@gmail.com)

### Délégation de la Polynésie Française

Adresse : 28, boulevard Saint Germain 75005 PARIS

Téléphone : (+33) 01 55 42 66 00 - Fax : (+33) 01 55 42 66 11

Email : [secdel@delegation.gov.pf](mailto:secdel@delegation.gov.pf)

Horaires : 09h à 17h30



# 6

## Contacts utiles



### Comment rester en contact avec votre famille ?

Quelques moyens de communication sont disponibles selon votre situation et vos besoins. Vous pouvez aussi vous renseigner sur place.

- A partir de votre smartphone, vous pouvez acheter une carte à puce rechargeable en France et télécharger whatsapp et /ou messenger
- Par internet : demandez si le wifi est disponible
- Par téléphone : Pour téléphoner en Polynésie française, composez le 00 + 689 + le numéro de votre correspondant
- Depuis votre chambre d'hôpital : sous certaines conditions, vous pouvez recevoir des appels ou appeler. L'ouverture de la ligne et les frais de communications sont à votre charge. Demandez à la surveillante du service la procédure à suivre.
- En P.C.V. : en cas d'urgence, vous pouvez appeler votre famille en P.C.V (demander le/la surveillant(e) de l'hôpital). Les frais seront à la charge de votre famille.
- Par courrier : votre famille peut vous envoyer du courrier à l'adresse de l'hôpital ou de l'agence de la CPS. Renseignez-vous.
  - Si vous recevez du courrier à l'hôpital, il vous sera remis par le vagemestre ou la surveillante ;
  - Si vous souhaitez expédier du courrier, faites appel à eux. Attention le timbre est payant ;
  - Si vous recevez du courrier à l'agence de la CPS, vous serez contacté.

**Avant de contacter votre famille, pensez au décalage horaire. Il y a 12 heures de décalage en été et 11 heures de décalage en hiver entre la France métropolitaine et la Polynésie.**

**Exemple : quand vous téléphonez depuis la France à 20h00 le soir (heure d'été), en Polynésie, il est 8h00 du matin.**



## En France

---

### Foyers Sociaux 2024 (Paris et Région Parisienne)

#### **LE ROSIER ROUGE**

Adresse : 16, Avenue du Général de Gaulle - 92170 - VANVES

Téléphone : (+33) (0)1 41 33 30 30

FAX : (+33) (0)1 41 33 30 20

Email : [sejour@rosier-rouge.org](mailto:sejour@rosier-rouge.org)

#### **LA CROISEE SAINT-JEAN**

Adresse : 18, Rue du Sergent Bauchat - 75012 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 40 19 95 06

FAX : (+33) (0)1 40 19 95 66

Email : [sejour@rosier-rouge.org](mailto:sejour@rosier-rouge.org)

#### **MAISON DES PARENTS SAINT JEAN - LA CLAIRIERE**

Adresse : 3, Avenue Casimir Davaine - 92380 - GARCHES

Téléphone : (+33) (0)1 47 01 12 40

FAX : (+33) (0)1 47 01 10 26

Email : [bureau.laclairiere@sfr.fr](mailto:bureau.laclairiere@sfr.fr)

#### **MAISON DES FAMILLES DE L'HÔPITAL NECKER**

Adresse : 149, Rue de Sèvres - 75015 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 56 58 10 23

FAX : (+33) (0)1 56 58 10 23

Email : [mf.necker@ordredesaintjean.fr](mailto:mf.necker@ordredesaintjean.fr)

#### **MAISON DES PARENTS DE L'HÔPITAL NECKER**

Adresse : 149, Rue de Sèvres - 75015 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 43 06 32 94

FAX : (+33) (0)1 43 06 32 94

Email : [maison-des-parents-necker@orange.fr](mailto:maison-des-parents-necker@orange.fr)

#### **MAISON DES PARENTS DE L'HÔPITAL BICÊTRE**

Adresse : 149, Rue de Sèvres - 75015 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 56 58 10 23

FAX : (+33) (0)1 56 58 10 23

Email : [accueil.maisonparent@croix-rouge.fr](mailto:accueil.maisonparent@croix-rouge.fr)



# 6 Contacts utiles



## En France

### Foyers Sociaux 2024 (Paris et Région Parisienne)

#### **MAISON DES PARENTS DE L'HÔPITAL FOCH**

Adresse : 36 bis, Avenue Franklin  
Roosevelt - 92150 - SURESNES  
Téléphone : (+33) (0)1 41 38 96 10  
FAX : (+33) (0)1 41 38 96 29  
Email : [mdp@ferdinandfoch.fr](mailto:mdp@ferdinandfoch.fr)  
Site : [www.mdpperferdinandfoch.fr](http://www.mdpperferdinandfoch.fr)

#### **MAISON DES PARENTS DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS**

Adresse : 1, Avenue Claude  
Vellefaux - 75010 - PARIS  
Téléphone : (+33) (0)1 42 08 13 31  
FAX : (+33) (0)1 42 08 13 31  
Email : [mp-saintlouis75@orange.fr](mailto:mp-saintlouis75@orange.fr)

#### **MAISON DES PARENTS DE L'HÔPITAL TROUSSEAU**

Adresse : 21, Avenue du Docteur  
Arnold Netter - 75012 - PARIS  
Téléphone : (+33) (0)1 44 68 83 40  
Email : [l-afeh@wanadoo.fr](mailto:l-afeh@wanadoo.fr)  
Site : [www.lamaisondesparents.fr](http://www.lamaisondesparents.fr)

### Lits / Chambres accompagnants Hôpitaux (Paris et Région Parisienne)

#### **HÔTEL DES PARENTS DE L'INSTITUT GUSTAVE ROUSSY**

(Service Pédiatrie au 9ème étage)  
Adresse : 114, Rue Edouard Vaillant  
94800 - VILLEJUIF  
Téléphone : (+33) (0) 1 42 11 41 73 -  
(+33) (0) 1 42 11 42 21  
Fax : +33 (0) 1 42 11 52 75

#### **MAISON DES PARENTS RONALD MCDONALD - VILLEJUIF**

(Fondation Ronald Mc Donald)  
Adresse : 39, Rue Camille Desmoulins  
94800 - VILLEJUIF  
Téléphone : (+33) (0)1 49 58 10 00  
Fax : +33 (0)1 49 58 19 00  
Email : [unemaisonaucoeurdelavie@wanadoo.fr](mailto:unemaisonaucoeurdelavie@wanadoo.fr)  
[direction@mrm-villejuif.fr](mailto:direction@mrm-villejuif.fr)

## En France

---

### Lits / Chambres accompagnants Hôpitaux (Paris et Région Parisienne)

#### **MAISON DES PARENTS DE MARGENCY**

Adresse : 18, Rue Roger Salengro  
95580 - MARGENCY  
Téléphone : (+33) (0)1 34 27 42 29  
Email : [isabelle.lesoimier@croix-rouge.fr](mailto:isabelle.lesoimier@croix-rouge.fr)

#### **CLINIQUE MAISON BLANCHE**

Adresse : 14, Allée Henri Dunant  
28500 - VERNOUILLET  
Téléphone : (+33) (0) 2 37 65 43 17  
Email : [vernouillet@orpea.net](mailto:vernouillet@orpea.net)

#### **HÔPITAL LE PARC DE TAVERNY**

Adresse : Chemin des Aumuses  
95150 - TAVERNY  
Téléphone : (+33) (0)1 30 40 60 00

#### **FONDATION ELLEN POIDATZ**

(Chambres Les cerisiers, les tilleuls, les iris)  
Adresse : 1, Rue Ellen Poidatz  
77310 - SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY  
Téléphone : (+33) (0)1 64 14 27 15  
FAX : (+33) (0)1 64 38 15 60  
Email : [poidatz@fondationpoidatz.com](mailto:poidatz@fondationpoidatz.com)

#### **CENTRE CARDIOLOGIQUE D'EVECQUEMONT**

Adresse : 2, Rue des Carrières  
78740 - EVECQUEMONT  
Téléphone : (+33) (0)1 30 91 80 00  
Email : [contact@cardiovecquemont.fr](mailto:contact@cardiovecquemont.fr)

# 6

## Contacts utiles



### En France

#### Foyers Sociaux 2024 (Provinces)

**MAISON DES FAMILLES SAINT-JEAN**  
(Groupe Hospitalier PELLEGRIN)  
**BORDEAUX**

Adresse : Bâtiment du Tondu  
Place Amélie Raba-Léon  
33000 – BORDEAUX  
Téléphone : (+33) (0)5 56 24 22 34  
FAX : (+33) (0)5 56 24 22 91  
Email :  
[maisonfamille.bordeaux@ordredesaintjean.fr](mailto:maisonfamille.bordeaux@ordredesaintjean.fr)

**MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE**  
(C.H.U. ALBERT MICHALLON)  
**GRENOBLE**

Adresse : 1, Place de l'Eglise  
38700 – LA TRONCHE  
Téléphone : (+33) (0)4 76 42 26 68  
FAX : (+33) (0)4 76 00 95 06  
Email : [maisonfamiliale-hospitaliere@orange.fr](mailto:maisonfamiliale-hospitaliere@orange.fr)

**MAISON HOSPITALIERE SAINT-JEAN**  
**LYON SUD**  
(HCL – CHU LYON)  
**LYON**

Adresse : 165, Chemin du Grand  
Revoyet Bâtiment II  
69310 – Pierre Bénite – LYON  
Téléphone : (+33) (0)4 72 66 25 70  
FAX : (+33) (0)4 72 66 25 80  
Email : [mh.lyon@ordredesaintjean.fr](mailto:mh.lyon@ordredesaintjean.fr)  
Site : <http://lyon.ordredesaintjean.fr>

**LE LAURIER ROSE**  
(Hôpital PURPAN – C.H.U. de TOULOUSE)  
**TOULOUSE**

Adresse : Face aux « Urgences  
Maternité » Place du Docteur Baylac  
31000 – TOULOUSE  
Téléphone : (+33) (0)5 61 49 45 46  
FAX : (+33) (0)5 62 12 98 36  
Email : [le.laurier.rose@orange.fr](mailto:le.laurier.rose@orange.fr)



## En France

---

### Foyers Sociaux 2024 (Provinces)

#### **MAISON FAMILIALE HOSPITALIERE LILLE**

Adresse : 3, Place de Verdun

59000 – LILLE

Téléphone : (+33) (0)3 20 93 94 76

FAX : (+33) (0)3 20 93 70 27

Email : [maisonfamilialehospitaliere@wanadoo.fr](mailto:maisonfamilialehospitaliere@wanadoo.fr)

#### **FOYER LA PASQUIERE Aide aux familles hospitalisées MONTPELLIER**

Adresse : 7, Avenue du Dr PEZET

34090 – MONTPELLIER

Téléphone : (+33) (0)4 67 54 42 30

FAX : (+33) (0)4 67 54 95 95

Email : [secretariat@lapasquiere.fr](mailto:secretariat@lapasquiere.fr)  
[f.andrieu@lapasquiere.fr](mailto:f.andrieu@lapasquiere.fr)



# 6

## Contacts utiles



### En France

#### Centres hospitaliers

##### **HÔPITAL ALBERT-CHENEVIER**

Adresse : 40, rue de Mesly - 94000 Créteil

Téléphone : (+33) (0)1 49 81 21 11

##### **HÔPITAL AMBROISE-PARÉ**

Adresse : 9 avenue Charles-de-Gaulle

92100 Boulogne-Billancourt

Téléphone : (+33) (0)1 49 09 50 00

##### **HÔPITAL ANTOINE-BÉCLÈRE**

Adresse : 157 rue de la Porte de Trivaux

92140 Clamart

Téléphone : (+33) (0)1 45 37 44 44

##### **HÔPITAL ARMAND-TROUSSEAU**

Adresse : 26 avenue du Docteur

Arnold-Netter - 75012 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 44 73 74 75

##### **HÔPITAL AVICENNE**

Adresse : 125, rue de Stalingrad

93000 Bobigny

Téléphone : (+33) (0)1 48 95 55 55

##### **HÔPITAL BEAUJON**

Adresse : 100 boulevard du Général

Leclerc - 92110 Clichy

Téléphone : (+33) (0)1 40 87 50 00

##### **HÔPITAL BICÊTRE**

Adresse : 78 rue du Général Leclerc

94270

Téléphone : (+33) (0)1 45 21 21 21

##### **HÔPITAL BICHAT CLAUDE-BERNARD**

Adresse : 46 rue Henri-Huchard

75018 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 40 25 80 80

##### **HÔPITAL BRETONNEAU**

Adresse : 23 rue Joseph-de Maistre

75018 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 53 11 18 00

##### **HÔPITAL BROCA**

Adresse : 54-56 rue Pascal

75013 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 44 08 30 00

# En France

---

## Centres hospitaliers

### HÔPITAL CHARLES-FOIX

Adresse : 7 avenue de la République  
94200 Ivry-sur-Seine  
Téléphone : (+33) (0)1 49 59 40 00

### HÔPITAL CORENTIN-CELTON

Adresse : 4 parvis Corentin-Celton  
92130 Issy-les-Moulineaux  
Téléphone : (+33) (0)1 58 00 40 00

### HÔPITAL EMILE-ROUX

Adresse : 1 avenue de Verdun  
94450 Limeil  
Téléphone : (+33) (0)1 45 95 80 80

### HÔPITAL FERNAND-WIDAL

Adresse : 200 rue du Faubourg Saint-Denis - 75010 Paris  
Téléphone : (+33) (0)1 49 95 65 65

### HÔPITAL HENRI-MONDOR

Adresse : 1 rue Gustave Eiffel  
94000 Créteil  
Téléphone : (+33) (0)1 49 81 21 11

### HÔPITAL COCHIN - PORT ROYAL

Adresse : 27 rue du Faubourg Saint-Jacques - 75014 Paris  
Téléphone : (+33) (0)1 58 41 41 41

### HÔPITAL DUPUYTREN

Adresse : 1 rue Eugène Delacroix  
91210 Draveil  
Téléphone : (+33) (0)1 69 83 63 63

### HÔPITAL EUROPÉEN GEORGES-POMPIDOU

Adresse : 20 rue Leblanc  
75015 Paris  
Téléphone : (+33) (0)1 56 09 20 00

### HÔPITAL GEORGES-CLEMENCEAU

Adresse : 1 rue Georges-Clemenceau  
91750 Champcueil  
Téléphone : (+33) (0)1 69 23 20 20

### HÔPITAL HÔTEL-DIEU

Adresse : 1 place du Parvis Notre-Dame  
75004 Paris  
Téléphone : (+33) (0)1 42 34 82 34

# 6

## Contacts utiles



### En France

#### Centres hospitaliers

**HÔPITAL JEAN-VERDIER**

Adresse : Avenue du 14 Juillet  
93140 Bondy

Téléphone : (+33) (0)1 48 02 66 66

**HÔPITAL LA ROCHE-GUYON**

Adresse : 1 rue de l'Hôpital  
95780 La

Téléphone : (+33) (0)1 30 63 83 30

**HÔPITAL LOUIS-MOURIER**

Adresse : 178 rue des Renouillers  
92700 Colombes

Téléphone : (+33) (0)1 47 60 61 62

**HÔPITAL MARITIME DE BERCK**

Adresse : Rue du Docteur Victor-Ménard  
62600 Berck-sur-mer

Téléphone : (+33) (0)3 21 89 27 27

**HÔPITAL PAUL-DOUMER**

Adresse : 1, route de l'hôpital  
60140 LABRUYERE

Téléphone : (+33) (0)3 44 31 55 00

**HÔPITAL LA COLLÉGIALE**

Adresse : 33, rue du Fer à Moulin  
75005 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 44 08 30 00

**HÔPITAL LARIBOISIÈRE**

Adresse : 2 rue Ambroise-Paré  
75010 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 49 95 65 65

**HÔPITAL MARIN DE HENDAYE**

Adresse : Route de la Corniche BP 40139  
64701 Hendaye

Téléphone : (+33) (0)5 59 48 08 00

**HÔPITAL PAUL-BROUSSE**

Adresse : 12 avenue Paul-Vaillant-  
Couturier - 94800 Villejuif

Téléphone : (+33) (0)1 45 59 30 00

**HÔPITAL RAYMOND-POINCARÉ**

Adresse : 104, boulevard Raymond-  
Poincaré - 92380 Garches

Téléphone : (+33) (0)1 47 10 79 00

# En France

## Centres hospitaliers

### HÔPITAL RENÉ-MURET

Adresse : Avenue du Docteur Schaeffner  
93270 Sevrans

Téléphone : (+33) (0)1 41 52 59 99

### HÔPITAL SAINT-ANTOINE

Adresse : 184 rue du Faubourg Saint-Antoine - 75012 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 49 28 20 00

### HÔPITAL SAINTE-PÉRINE

Adresse : 1 rue Chardon-Lagache  
75016 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 44 96 31 31

### HÔPITAL TENON

Adresse : 4 rue de la Chine  
75020 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 56 01 70 00

### HÔPITAL UNIVERSITAIRE PITIÉ-SALPÊTRIÈRE

Adresse : 1 rue Gustave Eiffel  
94000 Créteil

Téléphone : (+33) (0)1 42 16 00 00

Téléphone : (+33) (0)1 42 16 00 00

### HÔPITAL ROTHSCHILD

Adresse : 5 rue Santerre  
75012 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 40 19 30 00

### HÔPITAL SAINT-LOUIS

Adresse : 1 avenue Claude-Vellefaux  
75010 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 42 49 49 49

### HÔPITAL SAN SALVADOR

Adresse : 4312 route de Almanarre  
83400 Hyères

Téléphone : (+33) (0)4 94 38 08 00

### HÔPITAL UNIVERSITAIRE NECKER-ENFANTS MALADES

Adresse : 149 rue de Sèvres  
75015 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 44 49 40 00

### HÔPITAL UNIVERSITAIRE ROBERT-DEBRÉ

Adresse : 48 boulevard Sérurier  
75019 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 40 03 20 00

### HÔPITAL VAUGIRARD

Adresse : 10 rue Vaugelas - 75015 Paris

Téléphone : (+33) (0)1 40 45 80 00

# 6

## Contacts utiles



### En France

#### Pharmacies acceptants le tiers payant (Paris et Région Parisienne)

##### **FABRE D'EGLANTINE**

Adresse : 20, Place de la Nation

75012 PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 43 43 38 54

Fax : (+33) (0)1 43 43 48 24

Horaires :

Lundi à vendredi : 8h30 à 21h00

Samedi : 8h30 à 20h30

pharmaciefabredegantline@gmail.com

##### **AZUR**

Adresse : 29, Boulevard Magenta

75010 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 42 08 20 30

Horaires :

Lundi à vendredi : 8h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 20h00

##### **DAVOUT - SAINT BLAISE**

Adresse : 96, Boulevard Davout

75020 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 43 71 07 43

Horaires :

Lundi à vendredi : 8h30 à 20h00

Samedi : 8h30 à 20h00

pharmaciecdb@hotmail.fr

##### **DES 2 RIVES**

Adresse : 17, Boulevard Saint Germain

75005 - PARIS

Téléphone : (+33) (0)1 43 54 72 14

Horaires :

Lundi à vendredi : 9h00 à 20h00

Samedi : 9h00 à 20h00

boubekripharma@yahoo.fr

##### **BOULANGER RIBREAU**

Adresse : 1, Avenue Henri Bergson

92380 - GARCHES

Téléphone : (+33) (0)1 47 41 21 72

Horaires :

Lundi : 14h30 à 19h30

Mardi à Samedi : 9h30 à 12h30 - 14h30 à 19h30

##### **VAL DE SEINE**

Adresse : 21, Rue Rouget de l'Isle

92130 ISSY-LESMOULINEAUX

Téléphone : (+33) (0)1 46 42 21 03

Fax : (+33) (0)1 46 42 51 54

Horaires :

Lundi à vendredi : 8h00 à 20h30

Samedi : 9h00 à 20h00

## En France

---

### Pharmacies acceptants le tiers payant (Paris et Région Parisienne)

#### **AUDRAIN - ROCHARD**

Adresse : 66, Rue Marcel Grosmenil

94800 - VILLEJUIF

Téléphone : (+33) (0)1 46 77 33 08

Fax : (+33) (0)1 76 50 39 90

Horaires :

Lundi : 14h00 à 20h00

Mardi à Samedi : 9h00 à 13h00 - 14h00 à 20h00

#### **BENOUAICHE**

Adresse : 81, Avenue du Général De  
Gaulle

(Centre commercial Carrefour)

94240 - L'HAY-LES-ROSES

Téléphone : (+33) (0)1 46 65 85 18

Fax : (+33) (0)1 49 69 92 69

Horaires :

Lundi à samedi : 9h00 à 21h30

#### **Grde Pharmacie de VITRY**

Adresse : 120, Boulevard Stalingrad

94400 - VITRY-SUR-SEINE

Téléphone : (+33) (0)1 46 71 43 00

Horaires :

Lundi à vendredi : 09h00 à 21h00

Samedi : 9h00 à 12h30 - 14h30 à 19h30

#### **De L'ECHAT**

Adresse : 92, Avenue du Général de Gaulle

94000 - CRETEIL

Téléphone : (+33) (0)1 43 39 91 14

Fax : (+33) (0)1 43 77 43 68

Email : [pharmacie.echat@gmail.com](mailto:pharmacie.echat@gmail.com)

Horaires :

Lundi à vendredi : 9h00 à 19h30

Samedi : 09h00 à 13h00 - 14h30 à 19h00

#### **LA CIGOGNE**

Adresse : 4, Rue Hispano Suiza

92270 - BOIS-COLOMBES

Téléphone : (+33) (0)1 47 81 85 12

Horaires :

Lundi à vendredi : 09h30 à 20h00

Samedi : 9h30 à 13h00 - 14h30 à 19h30

#### **DU PONT-ROYAL**

Adresse : 212, Avenue Aristide Briand

92220 - BAGNEUX

Téléphone : (+33) (0)1 46 65 12 57

Fax : (+33) (0)1 46 65 12 10

Horaires :

Lundi : 14h30 à 19h30

Mardi au Samedi : 09h00 à 13h00 - 14h30 à 20h00

# 6

## Contacts utiles



### En France

#### Pharmacies acceptants le tiers payant (Paris et Région Parisienne)

##### **DU VIEUX SAINT-OUEN**

Adresse : 5, Rue de Saint-Denis

93400 - SAINT-OUEN

Téléphone : (+33) (0)1 40 11 05 47

Horaires :

Lundi à vendredi : 9h30 à 20h00

Samedi : 9h00 à 19h30 pharmacie.

saintouen93@gmail.com

pharmacievieuxsaintouen@gmail.com

##### **DU BONNE NOUVELLE**

Adresse : 95, Rue Robespierre

93170 - BAGNOLET

Téléphone : (+33) (0)1 43 60 33 70

Fax : (+33) (0)1 43 60 64 19

Horaires :

Lundi à vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h00  
à 20h00

Samedi : 9h00 à 19h00

#### Pharmacies (Provinces)

##### **SELAS LAURENT DAUTRIA (Pharmacie de la Ronde)**

Adresse : 58 Court Richart Vitton

69003 LYON

Téléphone : (+33) (0)4 78 54 01 76

Horaires :

Lundi : 14h30 à 19h00

Mardi à vendredi : 08h30 à 12h00 - 14h30  
à 19h00

Samedi : 09h30 à 18h00

##### **PHARMACIE DE LYON**

Adresse : 99 Avenue Félix Faure

69003 LYON

Téléphone : (+33) (0)4 78 72 33 49

Horaires :

Lundi : 14h00 à 20h00

Mardi à vendredi : 08h00 à 19h30

Samedi : 9h00 à 13h00

## En France

---

### Pharmacies (Provinces)

#### **SELARL EMC3A (Pharmacie Jean JAURES)**

Adresse : 8 Rue Marie Madeleine  
Fourcade - 69007 LYON  
Téléphone : (+33) (0)6 92 01 94 82  
Fax : (+33) (0)4 72 71 71 32  
Horaires :  
Lundi à vendredi : 09h00 à 19h30

#### **SELARL MANDRON - TIVOLI**

Adresse : 243 Rue MANDRON  
33000 BORDEAUX  
Téléphone : (+33) (0)5 56 50 35 33  
Fax : (+33) (0)5 56 50 55 45  
Horaires :  
Lundi à vendredi : 08h30 à 20h00  
Samedi : 09h00 à 12h30

#### **SELAS PHARMACIE DE LA MEINAU II**

Adresse : 217 Avenue de Colmar  
67100 STRASBOURG  
Téléphone : (+33) (0)3 88 39 08 00  
Fax : (+33) (0)3 88 39 10 24  
Horaires :  
Lundi à vendredi : 08h30 à 19h00  
Samedi : 08h30 à 17h00

#### **SELARL PHARMACIE**

##### **LEBORGNE - Pharmacie Avenue de Lombez**

Adresse : 76 Avenue de LOMBEZ  
31300 TOULOUSE  
Téléphone : (+33) (0)5 61 40 44 07  
[pharmacie.lombez@gmail.com](mailto:pharmacie.lombez@gmail.com)  
Horaires :  
09h00 à 19h30  
Samedi : 09h00 à 13h00 - 14h00 à 19h30

# 6

## Contacts utiles



### En France

#### Pharmacies (Provinces)

##### **SELURL ADRIEN AGAUD**

###### **(Pharmacie des Fontaines)**

Adresse : 108 rue des Fontaines  
31300 TOULOUSE

Téléphone : (+33) (0)5 61 42 79 89

Horaires :

Lundi à vendredi : 09h00 à 13h00 - 14h00 à 19h30

Samedi : 09h00 à 12h30

[pharmaciedesfontaines31300@gmail.com](mailto:pharmaciedesfontaines31300@gmail.com)

##### **PHARMACIE CARREFOUR**

###### **BEAUJOIRE**

Adresse : Centre Commercial la  
Beaujoire

Local n°3 Avenue Flora  
Tristan - 44000 NANTES

Téléphone : (+33) (0)2 40 50 49 05

Téléphone : (+33) (0)6 32 33 80 82

[pharmaciecarrefourbeaujoire@outlook.com](mailto:pharmaciecarrefourbeaujoire@outlook.com)

Horaires :

Lundi à Samedi : 09h00 à 20h00

##### **SELARL PHARMACIE DU PARC**

###### **CHANOT**

Adresse : 36 Boulevard Rabatau  
13008 MARSEILLE

Téléphone : (+33) (0)4 91 79 32 89

Horaires :

Lundi à vendredi : 08h30 à 19h30

Samedi : 08h30 à 12h30 - 14h30 à 00h00

##### **PHARMACIE CAHUZAC**

###### **DARDENNE SNC**

Adresse : 17-19 Avenue d'Alsace  
32000 AUCH

Téléphone : (+33) (0)5 62 05 01 05

Horaires :

Lundi à vendredi : 08h45 à 13h00 - 13h45 à 19h00

Samedi : 08h45 à 13h00 - 13h45 à 18h30



## En France

---

### Pharmacies (Provinces)

#### **PHARMACIE DES SAINTS FRANCOIS**

Adresse : 7 Place Carnot  
34000 MONTPELLIER

Téléphone : (+33) (0)4 67 65 45 95  
[pharmaciessedesaintsfrancois@outlook.fr](mailto:pharmaciessedesaintsfrancois@outlook.fr)

Horaires :

Lundi à vendredi : 08h00 à 19h30

Samedi : 08h30 à 12h30 - 14h30 à 19h00

#### **GRANDE PHARMACIE DE L'UNIVERSITE**

Adresse : 54 BOULEVARD  
AYRAULT - 49100 ANGERS

Téléphone : (+33) (0)02 41 87 76 47  
[a.lefebvre@essentiels-pharma.fr](mailto:a.lefebvre@essentiels-pharma.fr)  
[valerie.ikerioke@legall-sante-services.com](mailto:valerie.ikerioke@legall-sante-services.com)

Horaires :

Lundi à vendredi : 09h30 à 19h30

Samedi : 09h30 à 13h00





Caisse de Prévoyance Sociale  
*Te Fare Turuuta'a*

**Avec la CPS, prenons soin de nous**